

SPORT ET HANDICAP : QUELS PARCOURS SPORTIFS POUR DES JEUNES LICENCIÉS FRANCILIENS EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ainsi que la lutte contre toutes les inégalités d'accès constituent des orientations prioritaires du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Aussi la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile de France a-t-elle souhaité réaliser une étude pour mieux appréhender les parcours d'accès à la pratique sportive licenciée de jeunes handicapés franciliens. A partir d'une approche monographique il est question de comprendre et d'analyser, du point de vue de ces jeunes leurs parcours sportifs ainsi que de percevoir comment cette activité se vit dans leur quotidien. Cette étude fait également état de pistes de réflexion visant à faciliter l'accès au sport et à améliorer les conditions de pratiques des sportifs handicapés.

L'accès à la pratique sportive formelle: du goût pour le sport à l'opportunité

Des sportifs aux profils variés

Au regard des parcours de l'ensemble des personnes rencontrées, trois profils marquant les différentes façons dont le sport est intervenu dans leurs trajectoires peuvent être distingués : les « déterminés », les « encouragés » et les « encadrés ».

Pour les « déterminés », l'inscription en club est le fruit d'une démarche individuelle et autonome. Evoluant dans un environnement propice où existe une certaine culture du sport, ils investissent une pratique de façon spontanée et passent souvent par le milieu ordinaire. Le fait, pour la plupart, d'avoir pratiqué dès le plus jeune âge leur a permis de s'inscrire durablement dans le sport. Leur handicap leur permettant une certaine autonomie, les « déterminés » sont entièrement acteurs de leur parcours.

Pour d'autres, la pratique en club est influencée par des éléments extérieurs. Il s'agit des sportifs « encouragés ». Ils s'engagent dans une discipline sur sollicitation d'amis, de leur établissement scolaire, du corps médical, ou d'associations qui agissent dans le milieu du handicap... La sensibilisation au sport menée par ces intermédiaires et l'offre mise à disposition par ces structures, facilitent l'accès à la pratique. Une fois le premier pas franchi, ces jeunes deviennent pour la plupart acteurs de leur parcours, à l'image des « déterminés ».

Enfin, il y a ceux pour qui le sport passe uniquement par une structure d'accueil, au sein de laquelle les « encadrés » résident ou sont suivis quotidiennement. La pratique sportive dépend ici des activités mises en place par ces centres. Il reste difficile pour ce public, souvent peu autonome, de sortir de ce cadre.

Le sport intervient différemment dans le parcours de ces jeunes, selon leur cadre de vie, leur culture sportive, l'offre mise à disposition... Le degré de handicap est aussi à considérer. Moins celui-ci leur permet d'autonomie, plus les structures intermédiaires (écoles, centres d'accueils...) vont avoir de l'importance.

Des pratiques sportives parfois coûteuses, éloignées et peu développées

Le parcours sportif de ces jeunes handicapés permet de cerner les modalités d'accès à la pratique. Il met également en évidence les difficultés rencontrées.

Etre suivi par une structure peut faciliter l'accès au sport. C'est le cas pour les « encadrés ». Les jeunes dépendent de l'offre mise à disposition, ce qui peut représenter un frein dans la continuité des parcours. Dès lors qu'il y a un changement de structure ou une évolution du personnel en interne, la discipline peut être interrompue.

Les frais liés à la pratique pèsent parfois dans le budget des sportifs. Cet élément est notamment apparu pour ceux exerçant des sports peu développés localement ou plus largement en France. Les déplacements, le matériel, la cotisation au club, la participation aux compétitions... induisent des coûts importants.

Autre frein avancé par les sportifs : la mobilité. Pratiquer un sport de façon formelle implique une régularité des entraînements et des déplacements fréquents pour s'y rendre. La mobilité de ces jeunes peut donc être source de difficultés, lorsqu'une certaine distance les sépare de leur lieu de pratique et que peu de possibilités de transport s'offrent à eux.

Enfin, l'accessibilité des équipements est évoquée. Malgré une amélioration relative des conditions d'accueil et d'accès suite à la loi du 11 février 2005¹, les structures dites accessibles ne le sont pas de manière effective. Il arrive que les personnes handicapées y rencontrent des difficultés de mobilité réelles (notamment dans les annexes : gradins, vestiaires ou encore sanitaires).

De la pratique d'un sport à l'épanouissement personnel

La compétition : une place centrale

L'investissement sportif des jeunes rencontrés est marqué par le poids des parcours compétitifs. Cela implique souvent une pratique en milieu ordinaire, pour se perfectionner, ou encore des aménagements scolaires ou professionnels afin de concilier vie personnelle et pratique sportive. Il existe alors des dispositifs pour faciliter cette conciliation (la convention d'insertion professionnelle par exemple).

Les frontières de la compétition ne se limitent pas aux fédérations spécifiques. Certains participent à des rencontres en milieu ordinaire et beaucoup font le choix de s'entraîner aux côtés des valides pour progresser. La crainte du regard de l'autre, les difficultés d'intégration dans les clubs sont parfois exprimées, mais la pratique mixte reste l'occasion de s'améliorer, de se mesurer et de sortir du cadre du handicap.

Finalement, la pratique d'un sport en club apporte un certain épanouissement à ces jeunes handicapés : bénéfiques d'ordre physiques, psychologiques et sociaux. Par le biais de la compétition, les sportifs se dépassent et se sentent personnellement valorisés. Ils se découvrent parfois des capacités qu'ils ne soupçonnaient pas. Le sport leur permet d'assumer leur différence et de se sentir parfois moins marginalisés.

Quand faire du sport se conjugue au pluriel

Cumuler plusieurs pratiques licenciées répond à diverses logiques. Pour certains, cela se fait par opportunité, c'est le cas des sportifs « encadrés » à qui un panel diversifié d'activités est proposé. Pour d'autres, il s'agit de contenter plusieurs passions, même si la discipline première reste privilégiée. En effet, l'investissement en temps et sur le plan physique, que suppose la pratique d'un sport en club, notamment en compétition, amène les sportifs à privilégier leur évolution dans une seule discipline. Plus ils atteignent un niveau conséquent, moins il est aisé pour eux de s'investir dans une autre pratique. Concilier parcours sportif, personnel et professionnel reste une difficulté certaine. Certains se tournent alors davantage vers des pratiques informelles en accès libre, n'impliquant pas d'engagement de leur part.

Un engagement citoyen au-delà de la pratique sportive

Un attachement au club peut se créer au fil du temps. Dans ce cadre, certains sportifs sont amenés à s'investir personnellement au sein de celui-ci : être responsable associatif, animateur sportif, arbitre ou s'impliquer plus ponctuellement lors de manifestations sont des rôles endossés par quelques jeunes interrogés. D'autres participent au développement de leur discipline et contribuent à faire évoluer l'image du handicap en intervenant auprès de différents publics (milieu scolaire, entreprise,...). Ils combattent ainsi de nombreux préjugés et font du sport le moyen de mener des actions de sensibilisation.

¹ La loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que les Etablissements recevant du public (ERP) soient accessibles à tous au 1er janvier 2015

Quelques pistes de préconisations

→ Développer les partenariats

- Pour diversifier l'offre et favoriser la continuité des parcours.

Les structures intermédiaires (écoles, centres d'accueil, milieu médical...) facilitent souvent l'accès au sport, notamment par la sensibilisation et par l'offre mise à disposition. Mais ces structures n'étant que transitoires, les pratiques ne sont pas pérennisées. Cette situation peut être évitée lorsqu'une passerelle est assurée vers des partenaires extérieurs, afin de mener des activités au sein de la nouvelle structure ou de passer le relais auprès des jeunes avant leur départ.

- En faveur d'une plus grande ouverture des environnements FFH, FFSA et du milieu ordinaire et pour un rapprochement des logiques d'intervention sur le terrain.

Les sportifs issus des fédérations compétentes se croisent finalement très peu, voire jamais. Néanmoins, les parcours de ces derniers se rejoignent sur de nombreux points, en termes de modalités d'accès ou de freins rencontrés. Les expériences de mixité relatées par certains sportifs semblent profitables au travail mené sur l'image du handicap. Davantage de partenariats entre les fédérations FFH, FFSA et le milieu classique, donnerait la possibilité à différents acteurs (structures d'accueil, milieu scolaire, clubs handisport, sport adapté ou ordinaires...) de travailler ensemble de manière décloisonnée, afin d'assurer le développement de la pratique sportive du public handicapé.

→ Accompagner les structures porteuses de projets

- Informer et sensibiliser le milieu associatif sur le handicap.

Il est nécessaire que la pratique sportive de ces jeunes handicapés corresponde à leurs besoins et à leurs attentes. L'encadrement proposé dans les associations prend alors toute son importance. En effet certains sportifs ont vécu des échecs à l'intégration d'associations sportives en milieu ordinaire, notamment du fait d'un manque de formation et d'information des encadrants sur le handicap.

Il est donc nécessaire de développer des actions de sensibilisation au handicap auprès de ces clubs afin de les informer plus largement de l'accompagnement proposé par les fédérations handisport et sport adapté.

- La nécessité d'un soutien financier.

Le matériel, le transport et l'encadrement entraînent pour certains clubs un investissement important. Le sponsoring, les subventions contribuent à minimiser ces dépenses mais ils restent parfois insuffisants. Ces difficultés financières se répercutent souvent sur les sportifs pour qui la pratique peut devenir coûteuse. Les modalités de calculs des subventions ne sont pas toujours en cohérence avec les particularités du milieu du handicap et devraient l'être davantage.

→ Valoriser les sportifs handicapés

- Aider à la compréhension du handicap.

Le handicap, notamment mental et psychique, souffre d'une image plutôt négative dans notre société, souvent par méconnaissance de celui-ci. Les expériences visant la mixité peuvent contribuer à faire tomber les préjugés. Dépasser les représentations en valorisant l'image des sportifs handicapés est nécessaire pour développer les partenariats et l'offre, dans une perspective d'accès au sport pour tous.

- **Davantage de médiatisation.**

Les sportifs rencontrés ont tous, sans exception, dit pâtir d'un manque de communication sur les manifestations sportives FFSA et FFH. Cependant certains relèvent une relative évolution à ce niveau, notamment lors des Jeux paralympiques de Londres.

La diffusion plus large d'informations sur les actualités sportives des handicapés permettrait notamment l'incitation des plus jeunes à la pratique sportive, la valorisation des exploits sportifs, l'amélioration de l'image du handicap, ainsi qu'une augmentation des apports financiers.

Globalement, le souhait de rendre la pratique des sportifs handicapés plus médiatique traduit une volonté d'équité avec le secteur classique. L'enjeu est de sensibiliser le grand public autour de ces sportifs.

METHODOLOGIE

- Etude du contexte régional et sélection de trois départements (Essonne, Hauts-de-Seine et Seine-et-Marne) pour la constitution d'un panel de sportifs licenciés à la FFH et FFSA.
 - Réalisation de 12 entretiens semi-directifs individuels avec des professionnels et bénévoles du champ sportif (comités régionaux, départementaux, responsables associatifs, entraîneurs et éducateurs sportifs,...) (MOAC).
 - Réalisation de 20 entretiens semi-directifs individuels avec des jeunes sportifs handicapés, âgés de 18 à 30 ans (CESOD).
-

Étude et synthèse réalisées par :

Cabinet d'Études Socio-Démographiques

www.cesod.fr

cesod@live.fr

06 21 65 09 97 / 06 14 33 73 39

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France

Mission d'observation et d'appui au contrôle

6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 - 75634 Paris Cedex 13

Tél : 01 40 77 55 00 / DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

